



REGLEMENT DE LA 10^{ème} EDITION EN 2025

I. L'organisateur

L'Union Des MJC de Drôme et d'Ardèche, située au 1 rue Paul Langevin 07130 St Péray, organise la 10e édition du Marathon de la Créativité, du 28 février au 15 mars 2025.

II. Principe

L'idée est simple : réunir des personnes, de tous âges et de tous horizons durant un Marathon de plusieurs jours consacrés à la créativité.

Nous sommes persuadés.es que la créativité est un moteur d'émancipation, que le faire ensemble tisse du lien social, que nous devons en favoriser la mixité et la solidarité. Aussi, nous souhaitons réunir différents groupes de créateurs et de créatrices lors d'un événement fédérateur : Le Marathon de la créativité.

Différentes équipes seront constituées au sein des MJC de Drôme et d'Ardèche, mais aussi d'entreprises, d'associations diverses, de familles.... Après une phase de réalisation de leurs créations au sein d'une MJC, d'autres structures ou à domicile, l'ensemble des équipes se réunira pour un temps de partage et de présentation des créations, convivial et ouvert au public.

III. La constitution des équipes

Les équipes doivent compter au moins 2 personnes et s'inscrire auprès de l'organisation. La constitution des équipes est totalement libre.

Les organisateurs et les organisatrices du Marathon invitent les participants et les participantes à envisager la création d'une équipe réunissant des personnes d'horizons, d'âges, de professions... différents. La diversité des membres constituera un réservoir de ressources potentiellement mobilisables d'autant plus riche.

IV. Les Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes **à partir du 20 janvier 2025**. Elles se font via le formulaire disponible en ligne, sur le site <https://umjc26-07.fr/marathon-de-la-creativite/> ou auprès de la MJC la plus proche.

V. Le déroulement

Nouveautés pour cette 10ème édition

- Chaque équipe pourra choisir son thème parmi les 9 précédents
- Pas de défi 3 jours, mais un défi sur place. Les équipes qui feront le choix de créer directement sur place devront se présenter le samedi matin avec tout le matériel nécessaire. Horaires à confirmer

	Défis 2 semaines	Défi sur place
Annnonce des thème	28 février 2025. Il seront diffusés par téléphone, SMS et/ou mail ainsi que sur la page Facebook et sur le site de l'Union des MJC 26-07 (voir contact ci-dessous)	28 février 2025. Il sera diffusé par téléphone, SMS et/ou mail ainsi que sur la page Facebook et sur le site de l'Union des MJC 26-07 (voir contact ci-dessous)
Période de création	28-02-25 au 15-03-25 à 10h. chaque équipe réalise chez elle ou dans sa structure, une création en lien avec le thème.	15 mars 2025 matin. chaque équipe réalise sur place et le jour J une création en lien avec le thème choisi

Les équipes seront en lien avec un membre de l'organisation de l'événement pour suivre l'avancée des créations afin d'anticiper les éventuels besoins logistiques.

Samedi 15 mars 25 - horaires à préciser :

RDV pour les groupes qui créent sur place. Chaque groupe apportent le matériel nécessaire

Samedi 15 mars 25 - 10h :

Les équipes se réunissent à « l'espace citoyen », près de la MJC 3 Rivières,, 07800, Beauchastel et procèdent à l'ensemble des installations techniques nécessaires à la présentation de leurs créations.

Samedi 15 mars 25 - 12h :

Repas partagé et convivial entre les participants.es - **objectif zéro déchet ! Chacun.e apporte un petit quelque chose à manger et à boire, ses couverts (assiettes, couteaux, fourchettes, cuillères, verres et fourchettes) et des boîtes pour récupérer le surplus de nourriture.**

Samedi 15 mars 25, 14h :

Ouverture au public et présentation de l'ensemble des créations, en compagnie de la troupe de théâtre d'improvisation drômoise Les Exités.

Marathon de la créativité 2025, règlement

Samedi 15 mars 25 17h :

Remise des prix, clôture du Marathon

Samedi 15 mars 25 17h30 :

Fête d'anniversaire, animation musicale. L'ensembles des marathoniens et marathoniennes sont conviées.

VI. Les créations

La liberté de moyens, de ressources à mobiliser et d'imagination est totale.

Les créations sont libres. Tout est possible : invention scientifique, spectacle vivant, performance, arts plastiques, composition musicale, structure mobile ou immobile, film, vidéo, photo, poterie, ...

Afin que les participants.es soient le plus efficace possible et subissent le moins de difficultés pendant la phase de création, les organisateurs.trices les invitent à anticiper la technique qu'ils.elles souhaitent utiliser pour libérer leur créativité et ainsi anticiper au mieux les ressources potentielles à utiliser.

Afin que les organisateurs.trices maîtrisent au mieux le planning et le déroulement de la rencontre, les équipes devront préciser le type de création :

Les créations « vivantes » (danse, musique, théâtre, cirque, performance, interdisciplines...) : représentation éphémère face à un public. Les seules limites à la créativité seront relatives aux caractéristiques des espaces qui pourront accueillir ces créations (dimension et sonorisation, éclairages...) ainsi qu'à la durée : **5 min maximum par création.**

Ce temps pourra changer en fonction du nombre de créations. Se renseigner auprès des organisateurs.trices.

Les installations créatives (photo, sculpture, arts plastiques, poterie, architecture, cuisine, installation, création de jeux, structure mobile...) : regroupent les créations pouvant être exposées et présentées au public durablement. La seule limite à la créativité sera relative à l'espace disponible et aux caractéristiques physiques du lieu d'accueil. Se renseigner auprès des organisateurs.trices.

Les créations « improvisées » : **pour la première fois au Marathon de la Créativité**, vous avez la possibilité de créer sur place le jour J. Créations vivantes ou installations créatives, vous avez le choix. **Mais attention : à vous de venir avec votre matériel créatif.**

Autres : à préciser (soyez créatifs !)

La présentation des créations se fera sous réserve des capacités d'accueil et des normes de sécurité en vigueur. Les organisateurs.trices signalent que **sont interdites les créations qui risquent de dégrader les structures et espaces d'accueil, ainsi que les créations utilisant des feux vifs et la pyrotechnie.**

Plus largement, toutes les créations doivent s'inscrire dans le cadre législatif en vigueur.

Les créations ne doivent pas être enregistrées à la SACEM ou la SACD (sauf exception, comme l'utilisation d'une bande son pour une création chorégraphique). L'objectif étant de favoriser les pratiques amatrices.

Toutes créations interactives, qui suscitent la participation du public, seront très appréciées.

VII. Lieu d'accueil et matériel mis à disposition

Le rassemblement des créations sera réalisé dans une salle et en extérieur, **si le temps le permet.**

Seront à disposition :

- Tables, chaises, grilles d'exposition
- Un espace sonorisé
- Un espace de vidéo-projection (sur demande préalable)

Éventuellement, des barnums pourront servir à abriter certaines créations extérieures (sur demande préalable).

Pour toute information sur l'installation technique des créations (dimension de la scène, stand d'exposition, format vidéo...) merci de contacter les organisateurs.trices : marathon.creativite@gmail.com

Possibilité de se rendre sur place pour repérer les lieux.

VIII. Montage, Transport et démontage

Chaque équipe est responsable du transport, montage et démontage de sa création. Aucune création ne pourra rester sur le lieu d'accueil. Chaque équipe sera priée de laisser les lieux comme elle les a trouvés.

IX. Contacts :



Aurélien Mugnier coordonnateur du Marathon de la créativité

tel : 06-74-11-58-52

Mail : marathon.creativit@umjc26-07.fr

Facebook : marathon de la créativité

Site internet : <https://umjc26-07.fr/marathon-de-la-creativite/>

MJC 3 Rivières

6 bis, rue Olivier de Serres, 07800, Beauchastel

Tel : 04 75 62 08 17

Mail : accueil@mjc3rivieres.fr

Site internet : <https://www.mjc3rivieres.fr/>

